Compte-rendu de la Consultation Citoyenne

23 avril 2022– Flot

- ***Présents :***
- ***Citoyens*** *: **13***
- ***Intervenants*** *:*
  - *Mr **FALCONE** – **Échevin** (Patrimoine - Développement durable, environnement, agriculture, gestion des déchets, mobilité, propreté publique - Démocratie participative - 3e âge - Citoyenneté et Egalité des chances).*
  - *Mme **BELHOCINE** – **Échevine** (Finances – Cultes –Urbanisme – Logement - Aménagement du territoire).*
  - *Mme **PIRMOLIN** – **Présidente du Conseil communal**.*
  - *Mr **BOONEN - 1er Inspecteur de police - Service Proximité.***
  - *Mme **PLUMACKER** – Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC***
  - *Mme **BAILLIEN** - Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*

- ***Excusés :***
  - *Mr **CIMINO – Échevin** (Cohésion sociale – Relations avec les quartiers et associations – Jeunesse – Sports – Centre de vacances – Bien-être animal).*
  - *Mme **CROMMELYNCK** – **Échevine** (Enseignement - Village des Benjamins et Petite enfance – Culture– Bibliothèques).*
  - *Mme **QUARANTA – Présidente du CPAS et de la Régie des Quartiers de Grâce-Hollogne** (Affaires sociales – Emploi et Maison de l'emploi).*
  - *Mr **GIELEN – Échevin** (Population/Etat civil/Sépultures – Voiries - Parcs et plantations).*
  - *Mme **HENDRICKX – Conseillère communale et Présidente du Conseil d'Administration de la Société de Logement de Grâce-Hollogne**.*
  - *Mr **MONTULET - Inspecteur de police - Service Proximité.***

Thèmes proposés lors de l'inscription :

1. Pont de l'autoroute/plus d'accès **-** MOBILITE-POLICE
2. Non-respect des panneaux de signalisation (50km/h) /vitesse excessive - MOBILITE-POLICE
3. Amélioration de la mobilité douce (vélos notamment) - MOBILITE
4. Camion/circulation intensive, trop de passage de camion toute la journée **-** MOBILITE-POLICE
5. Installation Ali Baba→ incidence sur le trafic des poids-lourds **–** MOBILITE
6. Signalisation lumineuse au carrefour de Wasseige - MOBILITE
7. Etat de l'éclairage public (câbles, éclairage LED) - RESA
8. Depuis le changement des taques, des graviers viennent obstruer les égouts, les avaloirs sont tout le temps bouchés **-** URBANISME - VOIRIE
9. Voiries dégradées - URBANISME - VOIRIE
10. Etat de la voirie rue du Monténégro - URBANISME - VOIRIE

11. Etat et entretien des trottoirs – URBANISME - VOIRIE – SLGH
12. Problèmes liés aux parties communes des habitations sociales – URBANISME - VOIRIE – SLGH
13. Propreté - POLICE- ENVIRONNEMENT
14. Plantations adaptées au réchauffement climatique - ENVIRONNEMENT
15. Potager communautaire - ECPC - SLGH
16. Budgets Participatifs - ECPC

Échange 23/04/2022

1. ***Pont de l'autoroute/plus d'accès***

- Les habitants de la rue Haute Claire doivent faire un détour immense pour se rendre aux magasins.
- A l'époque les conseillers communaux avaient proposé de faire une piste cyclable, le long de l'autoroute du bout de la rue Haute Claire jusqu'à la rue des XVIII Bonniers.
- Un sentier qui longe l'autoroute pourrait être emprunté s'il était réaménagé en piste cyclable et en piétonnier.
- Pour le bas, le sentier qui passe par la rue Mahay pourrait amener une possibilité.

Retours

➢ Le service ECPC se renseigne sur la faisabilité de ces aménagements et sur le Plan Communal de Mobilité.
→ Cette difficulté dépend du Service Public de Wallonie (SPW). Ce n'est donc pas du ressort de la commune. Des aménagements de piste cyclable sont envisagés par celui-ci le long de l'autoroute A604.

2. ***Non-respect des panneaux de signalisation (30 - 50km/h) /vitesse excessive***

- Sur la Chaussée de Liège et la rue Sainte-Anne, à la suite d'une pétition, la Commune a fait installer des panneaux. Malgré la limitation de vitesse, les automobilistes ne respectent pas la vitesse imposée. Des accidents ont déjà eu lieu. Ce sont de grandes lignes droites.
- La Chaussée de Liège et la rue Mathieu de Lexhy sont les routes les plus fréquentées.

Retours :

➢ Les rues Sainte-Anne et la Chaussée de Liège sont des routes régionales et non communales. Néanmoins la Commune effectue des aménagements afin de dissuader les excès de vitesse mais dans la limite de ses prérogatives.
➢ Pour information : afin de se rendre compte de la vitesse réelle (et non ressentie), des systèmes de comptage existent :

- Un dispositif de comptage à court terme (sur une période d'une semaine par exemple). Il permet de récolter toute une série de données qui doivent être analysées pour pouvoir envisager des solutions concrètes sur base de ces données vérifiées. Après cette 1ère phase de constat, un rapport avec des propositions de mise en place doit être transmis aux services du SPW, pour accord, afin de lancer une éventuelle phase de test. Ce système de comptage a un coût important, et un suivi logistique conséquent.
- Un nouvel outil est mis à disposition, avec Liège Métropole (instance supracommunale), ***Telraam*** ! C'est un système léger d'**observation de la circulation**. Il permet d'avoir une vision utile, globale et anonyme de la mobilité (+ d'informations sur : telraam.net).

- La commune de Grâce-Hollogne dispose de 10 boîtiers (caméras) installés chez des citoyens pour une durée d'un an et qui réalisent des statistiques.
- Ces outils ont permis de se rendre compte que sur 15000 voitures par jour, moins de 10 % dépassent la vitesse autorisée. 90 % des véhicules respectent donc la limitation de vitesse.
- Pour tenter de solutionner la problématique des 10% restants :

  Une voiture banalisée de la police du Plan Zonal de Sécurité circule. Mr Boonen, 1er Inspecteur de police, explique :

  - « Le véhicule radar est soit en patrouille d'office, c'est-à-dire que les policiers chargés du radar connaissent les endroits où la vitesse est excessive, les zones 30, ainsi que les endroits où se sont produits des accidents de roulage (lesquels sont souvent dus à une vitesse inadaptée), soit en patrouille orientée (le plus souvent pour donner suite aux doléances des citoyens, ou en provenance du service Mobilité qui sollicite des "statistiques" aux endroits où des vitesses élevées sont constatées par la population. Le temps de contrôle n'est pas fixe ».
  - « Les autorités administratives et le chef de zone souhaitant plus de visibilité (autant que possible en fonction de la charge de travail), ils prévoient une augmentation des policiers sur le terrain. Pour le moment, une grosse partie du travail quotidien est essentiellement judiciaire (Parquet) mais dans un futur proche, notre souhait est d'être davantage présents sur le terrain et au contact de la population pour le travail de proximité. Pour ce faire, des moyens humains, opérationnels et logistiques seront nécessaires ; c'est en cours de réalisation au niveau de la Zone de Police et des instances administratives ».
  - « Le Plan Zonal de Sécurité parle notamment de la vitesse et du stationnement aux abords des établissements scolaires ».

3. ***Amélioration de la mobilité douce (vélos notamment)***

- Il n'y a pas d'aménagement.
- Dans le parc industriel, des véhicules roulent à 70km/h, les enfants sont obligés de rouler sur les trottoirs.
- Entre la commune de Grâce-Hollogne et celle de Loncin, il n'y a pas de trottoirs, il n'y a rien de prévu pour faire la liaison entre les deux communes. Une coordination entre la commune de Ans et de Grâce-Hollogne est nécessaire.
- La circulation a augmenté ainsi que le réseau routier (il y a plus d'autoroutes qu'auparavant).
- Proposer un parcours TEC pour relier les deux entités Ans-Alleur.
- La route vers Bierset est difficilement praticable à pied. Celle-ci est dangereuse : un côté est impraticable en raison des voitures qui y sont garées, l'autre côté n'est pas entretenu, notamment au niveau de la végétation.
- A beaucoup d'endroits les véhicules sont garés sur les trottoirs, ce qui réduit le passage des piétons. Cela étant toléré, ça devient la norme.
- Les mêmes difficultés sont constatées dans le zoning de Loncin. Une pétition a été réalisée.

Retours :

- L'agent de police effectue un travail de prévention, notamment en mettant dans les boîtes aux lettres des citoyens des rappels des devoirs et obligations de ceux-ci.
- Les citoyens soulignent l'utilité de faire de la prévention mais insistent également sur une éducation à faire et celle-ci doit peut-être passer par la sanction (sanctionner les stationnements non respectés).

- Une piste cyclable est prévue rue de Wallonie même si cela ne va pas régler tous les problèmes.
- Des parkings vélos sont envisagés à proximité des pôles d'activités et systématiquement prévus dans chaque projet d'aménagement.

4. ***Camions : circulation intensive/Installation de Ali Baba et incidence sur le trafic des poids-lourds***

- Il y a une circulation de plus en plus intensive de poids-lourds, de tracteurs et de voitures rapides et bruyantes toute la journée et même la nuit, ce qui engendre des problèmes de pollution sonore.

Retours :

- On constate une augmentation de la circulation sur nos routes.
- Le permis pour l'aéroport dépend d'une compétence régionale. La Commune ne peut que remettre un avis.
- Dans son Master Plan, l'aéroport a prévu une augmentation importante de son activité sur les 20 prochaines années, de 40.000 à 65.000 mouvements par an.
  La Sowaer a demandé une analyse de la mobilité de l'aéroport et des zones en développement au SPW, différents scénarios ont été élaborés. Si l'aéroport réalise son objectif, on va vers une saturation de tous les échangeurs, de Flémalle à Loncin.
  Les véhicules légers constituent 50 % de l'augmentation de la circulation. Le reste sera constitué de camions. Aujourd'hui, on compte 2400 poids-lourds sur nos routes. L'arrivée d'entreprises logistiques va venir augmenter le trafic ; il est donc utile de trouver les bonnes solutions sur le long terme.
- Il est certain qu'il faudra prendre des mesures dans les communes pour limiter ce trafic incessant sur nos routes et autoroutes.

5. ***Signalisation lumineuse au carrefour de Wasseige***

- Au carrefour de Wasseige, il y a un problème lors du changement du feu, en venant de Bierset.

Retours :

- La signalisation lumineuse fonctionne bien sauf du côté Bierset.
- Ce dysfonctionnement est connu et récurrent. Cela avait été relayé au SPW qui avait fait le nécessaire.
- Le SPW sera de nouveau informé de la problématique.

6. ***Etat de l'éclairage public (câbles, éclairage LED) :***

- L'éclairage public est dans un état déplorable.
- Dans la rue de Loncin, c'est le noir total.

Retours :

- Voici la procédure à suivre lorsqu'un lampadaire ne fonctionne plus, soit :
  - Le citoyen introduit la demande auprès de la commune (qui transmettra la demande à RESA) en contactant le service Technique communal – département Voirie au 04/231.48.62.
  - Le citoyen signale la panne directement chez RESA via la plateforme : https://www.resa.be/fr/pannes/
- Pour votre parfaite information, sachez que l'opérateur effectue les réparations nécessaires par secteur en moyenne toutes les 10 semaines, il est donc possible d'attendre un certain temps avant que la lumière ne soit faite.

Par ailleurs, les installations sont très vétustes et la réparation est parfois même impossible. Aussi, des campagnes de remplacement des systèmes par du LED sont programmées sur l'ensemble de la commune. Ces opérations ont déjà débuté et vont se poursuivre durant cette année.

7. ***Avaloirs bouchés***

- Depuis le changement des taques, des graviers viennent obstruer les égouts, les avaloirs se bouchent régulièrement.

Retours :

- La commune compte trois milles avaloirs à entretenir.
- Une nouvelle cureuse a été commandée. Dans l'attente de celle-ci, la Commune a sous-traité cette tâche à une société externe pour les quartiers de Horion-Hozémont, de Bierset et de Velroux afin compléter le travail de la cureuse communale.
- Si malgré cela vous constatez un avaloir bouché, vous pouvez contacter le service communal de la Voirie au n° 04/233 63 60.
- C'est aussi un problème de civisme : chaque propriétaire doit entretenir son trottoir et prévenir les écoulements de pierrailles sur la voie publique.

8. ***Etat de la voirie rue du Monténégro***

Retours :

- Cette partie de route dépend de la commune de Ans. La commune de Grâce-Hollogne est directement impactée par le délabrement de cette rue.
- Le Collège et le Conseil communal de Grâce-Hollogne ont déjà interpellé la ville d'Ans.
- Avec le nouveau commissariat de Ans et la fin des gros travaux de construction de celui-ci, les responsables communaux de Grâce-Hollogne osent espérer que la remise sera enfin entamée.

9. ***Etat et entretien des trottoirs des habitations sociales***

Retours :

- Un marché de service spécifique a été confié à l'entreprise IRIS en 2022 afin de traiter ce problème.

10. ***Problèmes liés aux parties communes des habitations sociales***

- Il y a-t-il du personnel prévu pour vérifier l'état et l'entretien des haies, des rues, des trottoirs et des parties communes ?

Retours :

- Concernant l'entretien des parties communes, celui-ci a été réorganisé. Jusqu'au 30 avril 2022, il était géré par une firme externe. Ce contrat a pris fin et la SLGH a engagé 3 techniciennes de surface afin que le travail soit effectué de manière optimale, cela depuis le 1er mai 2022.
- Pour les espaces verts, les prestations sont confiées à la société IRIS (tonte, taille et élagage des espaces communs), à la Régie des Quartiers (venelles) ainsi qu'à une équipe de la SLGH (maisons inoccupées, bancs, poubelles, bacs à fleurs et entretien des zones non couvertes par la firme privée. Une vérification permanente est effectuée par la SLGH pour veiller à ce que les locataires entretiennent leurs parties privées.
- La SLGH réorganise son fonctionnement et son organisation à plusieurs niveaux, cela fait partie de leurs principes d'amélioration continue et de recherche de solutions.

11. ***Propreté***

Retours :

- Au niveau communal, plusieurs actions ont été mises en place, notamment :

- ***L'application « FixMyStreet »*** : elle permet de signaler les déchets via son smartphone et ils sont ramassés la semaine qui suit.
  Pour ceux qui n'utilisent pas ce dernier, une adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone fixe sont mis en place afin de signaler les dépôts : ***fixmystreet@grace-hollogne.be*** - ***04/224.53.81***.
- Plusieurs bulles à verres ont été enterrées et d'autres pourraient l'être.
- Des poubelles intelligentes sont prévues : un système prévient quand elles sont pleines. La première vient d'être installée sur la place Préalles pour une période de test.
- Il y a 140 poubelles publiques supplémentaires.
- Les personnes qui jettent leurs déchets dans les poubelles publiques, pensent faire des économies, mais ne se rendent pas compte que ce n'est pas le cas, car les déchets sauvages font augmenter le coût de la taxe communale. Par ailleurs, il faut rappeler qu'une taxe forfaitaire est payée par le citoyen, qu'il produise ou non des déchets.
- La tournée de nettoyage des rues par les agents communaux est en train d'être revue afin d'en optimiser l'efficacité.
- La Commune a investi dans l'achat d'une deuxième balayeuse.
- L'installation de caméras est prévue pour la fin de l'année.
- Des cendriers ont été placés devant différents commerces Horeca.
- La commune participe au ***Grand Nettoyage de printemps*** en partenariat avec l'ASBL ***BeWapp « Ensemble pour une Wallonie Plus Propre »*** qui a lieu chaque année.
- L'agent constatateur de la commune ainsi que les services de Police travaillent aussi dans ce domaine et un agent constatateur supplémentaire vient d'être désigné.
- La Commune a établi une convention de partenariat avec la Ressourcerie pour l'enlèvement des encombrants.
- L'augmentation du nombre de bulles à vêtements est en réflexion.
- La problématique des déjections canines reste entière.
- Il y a donc déjà des actions mises en place, il faut continuer dans ce sens, c'est aussi une question de mentalité et d'éducation. Il faut une adhésion citoyenne car il est impossible de mettre des agents partout.

12. ***Plantations adaptées au réchauffement climatique***

- Proposition de réaliser des plantations sur les terrains inutilisés ou expropriés avec la méthode « MIYAWAKI ». Cela permettrait également de lutter contre le réchauffement climatique.
- La commune ne pourrait-elle pas initier un service qui prodiguerait des conseils et des encouragements sur le thème des plantations adaptées au réchauffement climatique ? Cela pourrait également être mis en place au niveau du service Environnement qui effectue les plantations sur le territoire communal.

Retours :

- Le service ECPC se renseignera auprès du botaniste Akira qui présente cette méthode et relayera les informations au service communal Environnement afin d'analyser les possibilités d'action.

13. ***Potager communautaire***

- Une demande citoyenne a été déposée au service communal ECPC pour pouvoir disposer de terrains laissés en friche sur la Commune. Le Collège communal a accepté que ce service accompagne les habitants dans leur demande.
- La SLGH a accepté de mettre à disposition de la Commune le terrain situé à l'arrière de la rue sous l'Enclos, dans le prolongement de la rue Joseph Dejardin. Une analyse de terre a été effectuée.
- Les citoyens ont réalisé des flyers qu'ils ont déposés dans les boîtes aux lettres du quartier, invitant les habitants intéressés à se réunir autour de ce projet. Une dizaine d'habitants ont répondu présent et souhaitent prendre part au projet, tant pour réaliser un potager que pour partager des moments de convivialité.
- Un état des lieux a été réalisé par les initiatrices. À la suite de cela, la SLGH a remis le terrain en état pour répondre à la demande des citoyens. Le nettoyage du terrain touche à sa fin.
- Le terrain est donc en état et une proposition de convention va être soumise au Conseil communal.
- Une réunion d'organisation va être programmée avec les habitants afin de poursuivre la mise en place du projet.

14. ***Budgets participatifs***

- La Commune de Grâce-Hollogne alloue un budget de 30.000 euros par an pour la mise en place de projets de quartier imaginés par les citoyens.
  A partir de vos idées et après sélection des projets les plus adaptés, la Commune investira des parts variées de cette enveloppe pour les concrétiser.
- Pour participer, vous devez remettre un dossier de candidature complet, entre le 1er mai et le 31 août 2022.
- Vous pouvez vous procurer ce dossier soit sur le site internet de la commune www.grâce-hollogne.be, soit auprès du service communal Egalité des Chances/Participation Citoyenne (ECPC), par e-mail : geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - jessica.baillien@grace-hollogne.be ou en prenant rendez-vous au 04/225 59 26 ou 0474/77.61.45 ou 0484/36.27.14.

15. ***Politiques Jeunesse***

- Une citoyenne fait savoir qu'un questionnaire « Politiques Jeunesse » est paru sur le site communal via le service communal de la Jeunesse. Celui-ci est très intéressant.
- Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le service communal de la Jeunesse.

16. ***Activités enfants***

- Les citoyens demandent des informations concernant les plaines de jeux.
- Qu'est-il prévu sur le terrain derrière l'école des Champs ? Certains aménagements ont été entrepris mais aucune information ne circule. Les citoyens pourront-ils y avoir accès ?
- Que se déroule-t-il pour les enfants sur la commune et où peut-on trouver les informations ?

Retours :

- En ce qui concerne les plaines de jeux, celles-ci sont prévues depuis plusieurs années. Un marché public a été passé avec des adjudicataires, c'est en cours. Sept plaines de jeux vont voir le jour au sein de plusieurs quartiers (Cité du Flot, XVIII Bonniers, Berleur sur le site du Corbeau, à Hollogne dans le parc Forsvache, dans la cité de Bierset, sur Grâce et à Horion-Hozémont), le budget pour celles-ci ayant été voté par le Conseil communal.
- Pour le terrain communal situé derrière l'école des champs, celui-ci a été réaménagé par les jeunes du projet « Été Solidaire, je suis partenaire », lors de 2 éditions. Cela afin d'en faire une

aire de convivialité pour les habitants du quartier. Lorsque toutes les procédures en rapport avec les accès et la sécurité auront été validées, une inauguration sera proposée aux citoyens par les services communaux de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale.

- Il existe sur la commune, de nombreuses activités pour les enfants et les jeunes, mises en place par différents services communaux et ASBL :
    - Le service de la Jeunesse (stages de vacances, soutien scolaire, excursions …)
    - Le service des Sports (stages sportifs, plaines de vacances, …)
    - Le service Accueil Temps Libre (stages, études dirigées, activités au sein des écoles, …) ;
    - Le Village des Benjamins ;
    - Le Château de Hollogne ;
    - Le Foyer de Bierset ;
    - Bouge ton Quartier- Grâce-Hollogne ;
    - …

- Des informations peuvent-être trouvées en contactant les services et associations concernés. Le site internet de la commune ainsi que la page Facebook officielle apportent également des informations sur ce qui se déroule sur la commune.
  Site internet : https://www.grace-hollogne.be/
  Page Facebook : «Commune de Grâce-Hollogne_Officiel».
- **Le service ECPC** se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

17. Divers

***La piscine de Grâce-Hollogne* :**

- La piscine extérieure place du Pérou va-t-elle être remise en état ?
- A l'époque, des installations ont été mises en place sur la piscine de Grâce et pas à Hollogne, or ça n'aurait pas demandé beaucoup d'investissement.

Retours :

- Les piscines représentent un coût énorme pour les communes. Grâce-Hollogne a décidé de garder la sienne, ce qui n'est pas le cas d'autres communes ;
- Tous les 10 à 15 ans, des travaux sont nécessaires, tout doit être remplacé, cela représente donc un budget de 1.250.000 euros. Dans l'immédiat, la Commune de Grâce-Hollogne a décidé de faire un investissement sur fonds propres.
- La 1ère phase des travaux a commencé ;
- La 2ème phase dépend d'une procédure de marché public. Au mois de septembre dernier, il n'y a pas eu d'offres de fournisseurs. Le Collège a donc relancé pour la troisième fois le marché et des entreprises doivent remettre prix pour le 15 juin 2022.
- On peut déjà vous informer qu'à l'avenir, ce sera une société extérieure qui s'occupera de l'entretien.
- Il n'y aucune possibilité concernant la piscine extérieure place du Pérou dont l'entretien et l'exploitation ne sont pas soutenables pour les finances communales pour si peu de temps d'ouverture (à peine 2 mois par an).

Retours des questionnaires :

Le dépouillement des questionnaires que vous nous avez remis nous permet de constater que, sur **6 questionnaires rendus**, **6 d'entre vous souhaitent que les consultations citoyennes par quartier soient programmées de manière régulière et permanente**.
Nous vous proposons donc de nous réunir de nouveau pour un autre petit-déjeuner convivial, un samedi, fin de l'année 2022 (sous réserve de la disponibilité des locaux, des intervenants et de l'acceptation du Collège communal).
Ainsi, un retour des démarches effectuées jusqu'à présent, à la suite de notre première rencontre et de sa continuité, pourra être réalisé.
Les modalités d'organisation de cette rencontre seront publiées en temps utile.

Le Service ECPC (Égalité des Chances- Participation Citoyenne) :

Rue de l'Hôtel communal, 28
04/225.59.26
geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - 0474/77.61.45
jessica.baillien@grace-hollogne.be - 0484/36.27.14